

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac



Communiqué - Paris, le 9 septembre 2021

Apport complémentaire au contrat de liquidité

SMCP a signé ce jour un nouveau contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS, conformément aux dispositions du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 sur le renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la Décision de l'AMF) se substituant, à compter du 1er juillet 2021, à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, et des dispositions qui y sont visées. Ce contrat annule et remplace, à compter du 1^{er} juillet 2021, le précédent contrat de liquidité conclu entre SMCP et EXANE BNP PARIBAS en date du 28 novembre 2017.

Afin de permettre à EXANE BNP PARIBAS de réaliser les interventions prévues par ce contrat et dans le respect des limites énoncées dans la Décision de l'AMF, un apport complémentaire en espèces de 500 000 euros a été effectué par SMCP dans le cadre de ce contrat.

Pour rappel, lors du dernier bilan semestriel en date du 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 124 950 titres SMCP
- 12 807 euros

L'exécution du contrat de liquidité peut être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision de l'AMF. Elle peut également être suspendue à la demande de SMCP pour une période définie par SMCP.

Le contrat de liquidité peut être résilié à tout moment sans préavis par SMCP ou avec un préavis par EXANE BNP PARIBAS dans les conditions prévues au contrat.

À PROPOS DE SMCP

SMCP est un acteur mondial du marché du luxe accessible avec un portefeuille de quatre marques parisiennes uniques Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac. Présent dans 43 pays, le groupe comprend un réseau de plus de 1 600 magasins dans le monde et une présence digitale forte, sur l'ensemble de ses marchés-clés. Evelyne Chetrite et Judith Milgrom ont fondé respectivement Sandro et Maje à Paris, en 1984 et en 1998 et continuent à en assurer la direction artistique. Claudie Pierlot et Fursac ont été acquises par SMCP respectivement en 2009 et 2019. SMCP est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, ISIN FR0013214145, Code Mnémonique : SMCP).

CONTACTS

INVESTISSEURS/PRESSE

SMCP

Mathilde Magnan

+33 (0) 1 55 80 51 00

mathilde.magnan@smcp.com

BRUNSWICK

Hugues Boëton

Tristan Roquet Montegon

+33 (0) 1 53 96 83 83

smcp@brunswickgroup.com